

**COIL**  
Société anonyme  
Siège : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles  
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)  
(la **Société**)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 29 AVRIL 2021**

Les administrateurs suivants sont présents ou représentés :

- Monsieur James Clarke,
- Finance & Management International SA, représentée par Monsieur Timothy Hutton, représentant permanent,
- Monsieur Patrick Chassagne, et
- Monsieur Tom Frost.

Les procurations éventuelles resteront annexées au présent procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur James Clarke qui désigne Monsieur Timothy Hutton comme secrétaire.

Le président expose ce qui suit :

- (a) La présente réunion a pour ordre du jour :
  - (i) Etablissement des comptes annuels et des comptes annuels consolidés.
  - (ii) Rédaction du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés.
  - (iii) Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.
  - (iv) Renonciation aux formalités de convocation.
- (b) Tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré approuver la manière de convocation de cette réunion.
- (c) Le conseil est valablement réuni et compétent afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Tous les membres présents ou représentés confirment que l'exposé du président est correct. Ensuite, après avoir entendu la déclaration préalable faite dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, l'ordre du jour est abordé.

***Déclaration préalable des administrateurs***

Les administrateurs déclarent n'avoir aucun intérêt opposé de nature patrimoniale, direct ou indirect, à une décision ou à une opération relevant du présent conseil.

## **COIL**

Société anonyme

Siège : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles

TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

Après délibération, les décisions suivantes sont adoptées par le conseil d'administration à l'unanimité des voix :

### **Première décision**

Le président donne lecture du projet des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020. Après vérification de toutes les rubriques, la version définitive des comptes annuels, y inclus la proposition d'affectation des résultats, ainsi que la version définitive des comptes annuels consolidés, sont adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

Les comptes annuels seront soumis aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire pour approbation. Les comptes annuels consolidés, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, seront mis à la disposition des actionnaires.

### **Deuxième décision**

Le conseil d'administration rédige le rapport de gestion sur les comptes annuels et le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés qui seront également soumis aux actionnaires. Le texte de ces rapports constitue une annexe au présent procès-verbal.

### **Troisième décision**

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour le 2 juin 2021 à 10.30 heures au Sheraton Brussels Airport Hotel, Aéroport National de Bruxelles, Leopoldlaan, 1930 Zaventem, Belgique. Dans le contexte de la pandémie actuelle et compte tenu des restrictions gouvernementales sur les rassemblements, il reste difficile d'organiser une assemblée générale physique des actionnaires. Dès lors, le conseil d'administration décide que cette assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra par voie électronique le 2 juin 2021 à 10.30 heures, par l'intermédiaire de Teams, qui constitue un moyen de communication électronique de vidéoconférence adéquat, conformément aux mesures prises par la Loi du 20 décembre 2020 portant des dispositions diverses temporaires et structurelles en matière de justice dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19.

Le conseil d'administration est d'avis que ce moyen de communication électronique :

- permettra à la Société de contrôler la qualité et l'identité des actionnaires participants ;
- permettra aux actionnaires de prendre connaissance de manière directe, simultanée et continue, des discussions au sein de l'assemblée et d'exercer le droit de vote sur tous les points sur lesquels l'assemblée est appelée à se prononcer ; et
- permettra aux actionnaires de participer aux délibérations et d'exercer leur droit de poser des questions.

Les membres du bureau de l'assemblée générale assisteront physiquement à la réunion.

Cette assemblée délibérera sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

## COIL

Société anonyme

Siège : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles

TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

### **1. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations**

### **2. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et lecture des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

### **3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

#### Proposition de décision:

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

### **4. Décision concernant l'affectation du résultat**

#### Proposition de décision:

Le résultat à affecter est le suivant:

- Résultat reporté : 4.218.023,59 EUR
- Résultat de l'exercice: -3.022.015,50 EUR

Résultat total à affecter: 1.196.008,09 EUR

L'assemblée générale décide d'affecter le solde du résultat comme suit:

- Réserve légale: -
- Bénéfice reporté: 1.196.008,09 EUR

### **5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

#### Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

### **6. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

#### Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

### **7. Divers**

**COIL**

Société anonyme

Siège : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles

TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

**Quatrième décision**

Chacun des administrateurs déclare renoncer à son droit d'être convoqué à l'assemblée générale précitée ainsi qu'au droit de recevoir une copie des pièces mentionnées dans l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Etant donné que l'ordre du jour est épuisé et que les participants n'ont plus de questions à poser, la séance est levée à 11 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

---

James Clarke

---

Finance & Management International SA  
Représentée par  
Timothy Hutton  
Représentant permanent

---

Patrick Chassagne

---

Tom Frost